

MESSAGE D'INFORMATION **SUIVI SANITAIRE DES PINS POST INCENDIES**

Depuis le démarrage des envois de scolytes fin mars, le risque d'attaque est avéré aussi bien sur piles de bois que sur arbres sur pied affaiblis.

Dans le **secteur incendié de La-Teste-de-Buch**, les 1^{ères} attaques sont repérées sur piles et sur arbres sur pied depuis la fin du mois de mars. Dans la forêt usagère, les volumes d'arbres restant à exploiter et de piles de bois à évacuer sont tels **que le risque d'une augmentation non maîtrisée des populations de scolytes est élevé** faisant peser un risque de dégâts sur les peuplements de pins non incendiés situés en périphérie de la zone incendiée.

Dans le **secteur de Landiras 1 et 2**, quelques attaques sur piles sont observées. Aucune attaque sur arbre n'est à ce jour repérée, les exploitations des pins incendiés sont très avancées et les broyages de jeunes peuplements non valorisables sont en cours. Les volumes de piles restant bord de route semblent peu importants au regard des volumes exploités même si cela reste à évaluer précisément. A ce stade, le risque de développement non maîtrisé des populations de scolytes est faible sous réserve du respect des recommandations indiquées ci-après.

Une 1^{ère} génération de scolytes issus de ces envois de printemps devrait émerger d'ici probablement au 15 juin. Elle contribuera ainsi à l'augmentation du niveau des populations de scolytes, niveau pouvant être estimé entre 25000 et 30000 individus par m³ de bois.

Recommandations

- 1. Il est indispensable d'évacuer sans délai toutes les piles de bois quels que soient les secteurs.**

Si une priorisation doit être faite, il convient de veiller à suivre les critères décisionnels suivants :

- Commencer par les piles situées en périphérie des zones incendiées,
- Prioriser l'évacuation de celles comportant des bois encore attractifs pour les scolytes et de celles comportant des traces d'attaques de scolytes (petits tas de sciure rousse) c'est-à-dire une grande majorité des piles sauf les piles de petits bois totalement incendiés donc secs,
- Parmi ces piles attractives, évacuer en premier celles constituées à partir du 20 mars.

Une **évacuation des piles avant le 1^{er} juin est fortement recommandée** et si ce n'est pas possible, le broyage sur place est une alternative de choix.

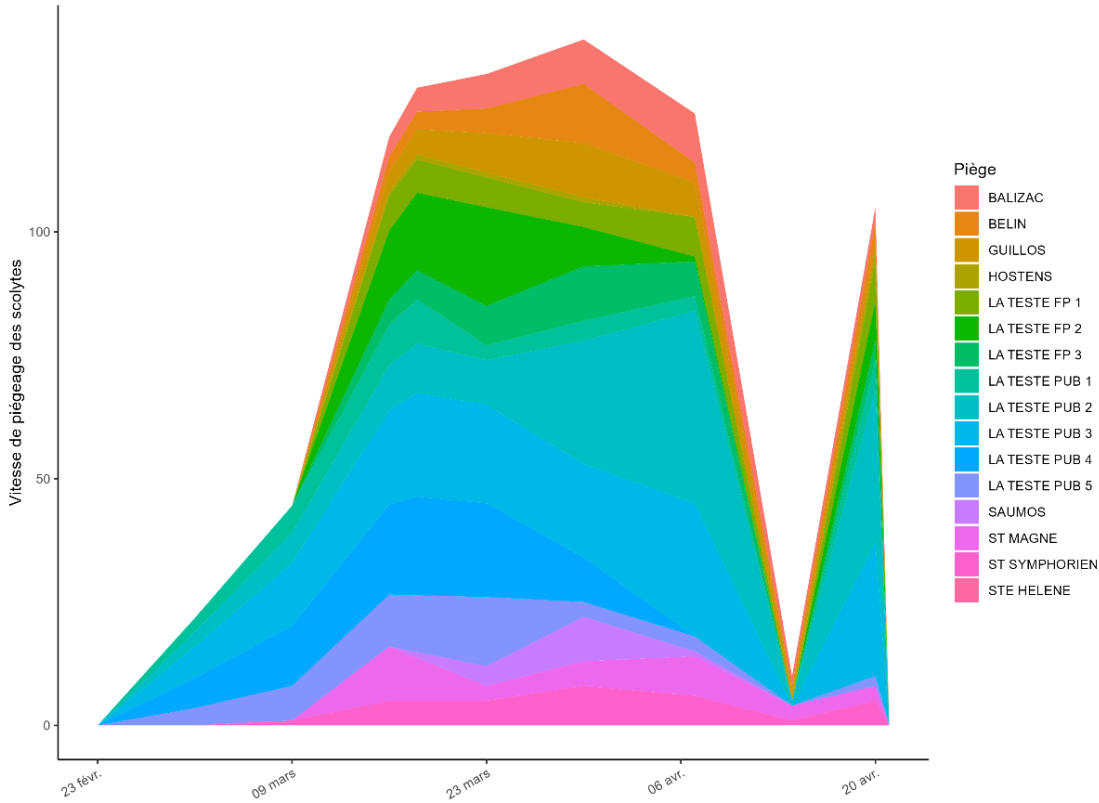
- 2. Il est nécessaire de terminer le broyage des jeunes peuplements incendiés non valorisables et comportant encore des houppiers partiellement verts avant le 1^{er} juin.**
- 3. La surveillance est à conduire sur les peuplements parcourus par le feu qui ont été conservés (houppiers partiellement verts) ainsi que sur les peuplements de pins verts situés dans le périmètre extérieur des incendies (5 kms) afin de détecter précocement les attaques de scolytes.** En cas de détection, les arbres doivent être abattus **ET** évacués dans un délai de 4 semaines. Si l'évacuation hors forêt ne peut être réalisée dans ce délai, l'exploitation ne sert à rien dans la lutte contre le développement des scolytes. Les dégâts de scolytes (ou suspicion de dégâts) sont à signaler aux correspondants-observateurs du DSF ([coordonnées CQ](#)) ou sur l'application MOBIGIP ([consignes de saisie](#)).
- 4. Pour les peuplements de pins non incendiés situés en périphérie (5 kms) ou dans le périmètre des feux, il est fortement recommandé aux propriétaires de différer les éclaircies éventuellement prévues à l'hiver prochain afin de ne pas exposer leurs peuplements à un risque d'attaques de scolytes.**

ANNEXE TECHNIQUE

Courbes de piégeage

Evolution temporelle 2023 du nombre de sténographes piégés par jour

Piégeage de sténographes en 2023



Symptômes à rechercher pour repérer une attaque de scolytes



Tas de sciure rousse sur billon
(crédit photo SRAL DSF Sygrid Launes)



Pralines de sciure rousse
sur le tronc (crédit photo
SRAL DSF Sygrid Launes)